

De la préservation du sacré

Quelle ignominie ! Piétiner le Tombeau du Soldat inconnu, prendre le feu de sa Flamme sacrée qui témoigne pour l'éternité de la mémoire de la nation envers celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France est une profanation. L'image est choquante, moralement insupportable, c'est un outrage qui blesse chaque citoyen aimant son pays et respectueux de ses aînés qui n'ont pas tremblé et accompli leur devoir jusqu'au sacrifice suprême.

Le symbole de la flamme sur la tombe du Soldat inconnu :



symbole d'espérance, d'éternité et de fidélité à la Nation, honorant tous les morts pour la France

Se mêlent ici l'irrespect, l'indécence, l'inconscience, l'incompréhension, l'indifférence, la domination nuisible du téléphone portable dans le périmètre sociétal. Plutôt que d'intervenir pour faire cesser ce sacrilège, des témoins ont filmé, enregistré, diffusé sur un réseau social avant que d'autres le reprennent pour faire le buzz. Ce qui est moche et honteux est regardé, commenté, rediffusé, tronqué si besoin, avec toujours cette même appétence morbide pour exploser le nombre de vues. On est loin de la préoccupation du sens à donner au recueillement sous l'Arc de Triomphe, devant les stèles, plaques et temples mémoriels où la pierre gravée nous interpelle. Que commémore-t-on ? Qui honore-t-on ? Comment le fait-on ?

Aujourd'hui on saisit un fait et, sans le décrypter, on l'envoie tous azimuts comme si l'émetteur rêvait toujours un peu plus de gagner ses galons numériques d'influenceur en saturant son espace. On est à deux siècles de ces mots du moraliste Joseph Joubert qui écrivait : « **Les monuments sont les crampons qui unissent une génération à une autre. Conservez ce qu'ont vu vos pères** ».

A l'indignation a succédé la réaction et l'interpellation de l'auteur présumé de ce scandale a été rapide. Le sursaut d'une France n'acceptant pas qu'on salisse la mémoire de ses morts qu'elle porte dans son cœur glorieux. Cet individu défavorablement connu de la justice doit répondre de ses actes. Si cette arrestation est rassurante, la multiplication de ces gestes odieux, souvent irréfléchis, parfois prémédités, expressions brutales d'une méchanceté affichée ou résultantes pitoyables d'une inculture douloureuse, illustre combien les valeurs et le pacte républicain sont fissurés. Dès lors, la tâche d'éducation est d'ampleur pour rétablir les balises du juste comportement et le tissu associatif doit y prendre sa part. L'Association nationale des membres de l'ordre nationale du Mérite ne s'est jamais dérobée.

Pour peu qu'on reconnaisse à ses membres dans la gratuité de leur engagement, leur expertise et leur souci du Bien commun.

Rappelons que la violation ou la profanation de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments à la mémoire des morts est punie d'un an de prison et 15.000 euros d'amende.

Hervé Chabaud